

Syndicat CGT Michelin

Le mal est plus profond qu'il n'y paraît

Chacun peut constater que la situation ne va pas en s'arrangeant. Au-delà de la situation économique mondiale qui s'enlise dans une crise durable, confirmée par tous les acteurs économiques, la crise sociale s'amplifie.

Pas un jour sans une annonce de fermeture d'usines entraînant destructions d'emplois et misère sociale tout ça au nom du profit et de la cupidité d'actionnaires sans scrupules.

► Chez Michelin cette logique va se traduire, pour l'instant, par la suppression de 3195 emplois d'ici fin 2011.

Pourtant et conformément à l'analyse portée par la CGT, le cabinet d'expertise mandaté par le CCE, a démontré chiffres à l'appui, qu'il n'y a aucune justification économique au plan Michelin de destructions d'emplois. Ce plan s'inscrit uniquement dans une stratégie visant à engraisser encore un peu plus les actionnaires au détriment de l'emploi.

Pire, s'il aboutit, celui ci générera dans tous les sites une dégradation des conditions de travail déjà très mauvaises, ainsi que d'énormes problèmes en lien avec les risques psychosociaux.

☹ L'expertise réalisée démontre avec pertinence que les choix et investissements en génie civil fait hors Europe, créeront une surcapacité de production, mettant en péril les sites français de cette activité.

Ici à l'usine toujours aucune vision quant à notre avenir.

Au fil des mois s'enchaînent période de chômage et activité « minimum », avec des charges de production réduites qui amènent l'usine à un seuil critique.

Les mois qui viennent risquent bien d'être pires.

Non content de réduire nos salaires, d'utiliser nos JDR et congés au nom de la crise, voilà maintenant que la direction entend vouloir imposer la prise totale des jours de CA avant fin octobre au principe de la période légale.

❶ Ceci est parfaitement illégal car il ne faut pas oublier les dispositions de l'accord 35 heures signé par Michelin et qui dit au paragraphe 3 :

« la programmation des congés payés est réglée par les articles L 223-5 à 10. La période de prise des congés annuels qui allait préalablement à cet accord, du 1/05 de l'année en cours au 30/04 de l'année suivante, va dorénavant du 1/01 au 31/12 de l'année en cours ».

A partir de ce rappel, chacun doit donc faire respecter ses droits fondamentaux. En cas de problèmes contactez vos élus CGT.

★ Inquiétant et inadmissible

La criminalisation de l'action syndicale se poursuit.

Après la condamnation à des peines de prison pour les « CONTI », voilà maintenant Michelin qui licencie pour faute lourde, 5 salariés de Montceau les Mines. On leur reproche de s'être impliqué pour la défense des emplois.

Le syndicat CGT condamne cette violence et appelle les salariés à exprimer leur soutien « aux condamnés » en se rendant à la manifestation à l'usine de Montceau le vendredi 11 septembre à 10H. (prendre contact avec vos élus CGT avant mercredi 9)

Dans toutes les usines se met en place un régime de pressions et répression visant à étouffer toute forme de revendication.

Cette violence quotidienne, sournoise, est totalement inadmissible. Ici à l'usine, en plus, cette violence se traduit de la part de certains responsables, par des dérapages verbaux agressifs et répétés, mais aussi des comportements nuisibles.

Sauf à les cautionner, nous demandons une nouvelle fois au directeur de l'usine de mettre fin à ces pratiques qui engendrent inévitablement révolte et désespoir.

Contre le repli sur soi, pour ne pas rester isolé, rejoignez la CGT. Pour cela contactez vos élus et mandatés.

Le 9 09 2009